

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 novembre 2003 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Carole Beaudoin, représentante de St-Hilaire de Dorset
Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Rouleau, représentante de St-Évariste de Forsyth
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Claude Fournier, représentant de St-Benoit Lâbre
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
André Champagne, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier de la Régie, Claude Thireau préposé à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement et Pierre Paquet technicien en génie civil au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2945-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en retirant l'item 19 « dossier déchetterie » et en y ajoutant les items suivants :

- Item 10.3) tonnage des matières récupérées par la collecte sélective pour octobre 2003;**
- Item 13.2) colloque de l'AOMGMR;**
- Item 16.2) système de communications;**
- Item 16.3) proposition de la municipalité de Saint-Prosper;**
- Item 21a) méfait zone E-F;**
- Item 21b) Flynn Rivard SENC.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2946-03

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2947-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Lionel Bisson soit reconduit à titre de président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2948-03

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Julien Roy soit reconduit à titre de vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2949-03

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Gabriel Giguère soit reconduit à titre de vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2950-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2951-03

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adresse à Monsieur Marc-Ange Doyon ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie durant la période où il a été représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2952-03

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 octobre 2003 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- les autorisations des dépenses;
- le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'octobre 2003;
- le tonnage des matières recyclables collectées au cours du mois d'octobre 2003.

RÉSOLUTION NO: 2953-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a signé avec la firme Giroux et Lessard ltée en date du 28 septembre 2001 un contrat afin de réaliser une partie des travaux spécifiés au règlement No : 31-01 de la Régie soit la confection des cellules 1, 2 et 3 de la nouvelle zone H;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont terminés et que Monsieur François Sainte-Marie ingénieur chez André Simard et associés nous recommande de remettre à Giroux et Lessard ltée., la retenue de garantie de 50% équivalant à la somme de 82 481.05 \$ dollars et ce en échange d'un cautionnement valide jusqu'au 12 février 2005;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations de Monsieur Sainte-Marie et autorise son secrétaire-trésorier à payer à Giroux et Lessard ltée la somme de 82 481.05 \$ dollars en échange d'un cautionnement valide jusqu'au 12 février 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2954-03

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra à Québec le 04 décembre 2003 son 1^{er} colloque sur l'incinération et l'enfouissement des déchets;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'y assister;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soit autorisé à assister à ce 1^{er} colloque sur l'incinération et l'enfouissement des déchets;

QUE les frais inhérents à ce déplacement soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2955-03

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à assister à une journée de formation de même qu'à l'assemblée générale annuelle de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) laquelle se tiendra à Québec le 05 décembre 2003;

QUE les frais inhérents à cette journée soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2956-03

CONSIDÉRANT depuis quelques années la Régie Intermunicipale organise une collecte des résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2003 la Régie s'est dotée d'un poste permanent pour la disposition de résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la Régie louait soit de Moisson Beauce ou d'autres une balance afin de pouvoir peser les résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT qu'avec la mise en place d'un poste permanent il y aurait lieu pour la Régie d'acheter une telle balance;

CONSIDÉRANT qu'une vérification a été faite et que le coût d'une balance varie entre 1 000.00 \$ dollars et 5 000.00 \$ dollars;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter une balance pour les besoins de la Régie tel que spécifié dans le préambule de la présente résolution;

QUE le maximum autorisé pour cette dépense soit fixé à 5 000.00 \$ dollars;

QUE cette dépense soit payée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2957-03

CONSIDÉRANT que la conclusion de la firme André Gingras et associés inc., mandataire de la Régie Intermunicipale dans le dossier de l'assurance collective à l'effet de changer de compagnie d'assurance collective à compter du 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à aviser par courrier recommandé les assureurs actuels soit L'Industrielle Alliance ainsi que American Home d'annuler en date du 31 décembre 2003 les protections souscrites dans le dossier actuel.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2958-03

CONSIDÉRANT le mandat confié à André Gingras et associés inc., afin d'agir à titre de consultant pour la Régie dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides;

CONSIDÉRANT que six (6) compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par André Gingras et associés inc., portant sur un contrat d'une durée maximum de 60 mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'André Simard et associés inc.,

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Champagne
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale accepte la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;

QUE ce contrat soit pour une durée de 60 mois maximum sujet au renouvellement tel que prévu au devis;

QUE la mise en vigueur soit effective à compter du 1^{er} janvier 2004;

QUE les taux soient garantis jusqu'au 31 mars 2005 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats soit un maximum de 60 mois;

QUE ce conseil autorise la Ville de Bécancour à octroyer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le contrat tel qu'indiqué ci-haut selon les dispositions de la loi;

QUE les taux et primes pour chacune des protections soient pour les quinze (15) premiers mois du contrat selon ce qui apparaît au tableau déposé par André Gingras et associés inc.;

QU'IL soit entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des employés adhérents à la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2959-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a donné un mandat à André Gingras et associés inc., d'agir en son nom pour l'assurance collective de ses employés;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner suite à ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2960-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a débuté en date du 03 novembre 2003 un nouveau service soit la collecte des encombrants ménagers;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a contacté trois (3) récupérateurs de métaux sur le territoire afin de pouvoir disposer des métaux non utilisables ramassés lors de cette collecte;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont les suivantes :

- Beauce Métal inc. – aucune soumission;
- Noël Marois inc., de St-Ephrem : 0.03¢ la livre conteneur fourni gratuitement;
- Opération Vieux Métaux de St-Honoré : 0.0375¢ la livre, conteneur fourni gratuitement;

CONSIDÉRANT que l'offre de Opération Vieux Métaux est la plus avantageuse pour la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Opération Vieux Métaux de Saint-Honoré de Shenley telle que décrite précédemment;

QUE ce dossier soit réévalué au besoin.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2961-03

CONSIDÉRANT que la Régie a débuté en date du 03 novembre 2003 un nouveau service soit la collecte des encombrants ménagers sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu pour la Régie de fournir au préposé qui fait la collecte un moyen de communication afin de pouvoir le rejoindre en tout temps;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à acheter un téléphone cellulaire pour donner suite à ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2962-03

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale a débuté en date du 03 novembre 2003 un nouveau service soit la récupération des encombrants ménagers;
- CONSIDÉRANT** qu'avant de décider d'acheter un camion et de faire la récupération porte-à-porte tous les moyens pour récupérer ces appareils avaient été évalués par un comité formé de représentants de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu beaucoup de demandes pour récupérer les monstres ménagers depuis le début soit le 03 novembre 2003;
- CONSIDÉRANT** qu'en plus de récupérer les encombrants ménagers la Régie a du vider les dépôts de feuilles dans les municipalités rattachées à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que Madame Johanne Nadeau secrétaire municipale à Saint-Prosper a fait parvenir en date du 18 novembre 2003 une communication proposant à la Régie de placer un conteneur sur un terrain de la municipalité à cet effet;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ABSTENTION : Monsieur Clément-H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le statu quo soit maintenu sur ce dossier;

QUE la Régie continue d'effectuer la collecte porte-à-porte sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert.

ADOPTÉ

À 20h37 Monsieur Gabriel Giguère vice-président et représentant de Saint-Côme Linière prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 2963-03

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques C300625 à C300690 inclusivement de même que les chèques C230389 à C230423 inclusivement pour un déboursé total de 214 069.72 \$ dollars.

ADOPTÉ

DIVERS

Les membres de ce conseil sont informés des dossiers suivants :

- le plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce Sartigan;
- méfait sur la zone E-F : une facture au montant de 899.13 \$ dollars a été envoyée et la Régie a reçu un chèque en paiement total de cette facture;
- une copie de la revue Cyclus du mois d'octobre 2003 est remise à chacun des membres de ce conseil;
- un billet de courtoisie que les préposés à la collecte porte-à-porte pourront utiliser a été remis à chacun des membres de ce conseil.

RÉSOLUTION NO: 2964-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud retient à l'occasion les services de Me Pierre Laurin avocat pour la firme Flynn Rivard SENC et ce pour divers dossiers;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} décembre 2003 Me Laurin continuera sa pratique au sein de la firme Tremblay Bois Migneault Lemay SENC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer nos dossiers à cette étude;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à ce transfert.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2965-03

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h52.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE